

Réunion du Conseil Municipal
De la commune de Murviel les Montpellier

Séance du Mercredi 30 Avril 2014

A 20 heures

L'an deux mille quatorze et le trente avril, à 20 heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de séance, sous la présidence de Madame TOUZARD Isabelle, Maire.

Nombre des Membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Présents : Mesdames Isabelle TOUZARD, Laurence ROUSSEAU, Claudine MOYA ANNE, Mylène JULIE, Béatrice PONSICH, Cécile CORCINOS, Michèle BATITI, Françoise HASARD, Anne GIMENEZ.

Messieurs Alain VALETTE-VIALLARD, Serge BOULET, Denis PIERRE, Laurent MAYOUX, Laurent MOULIN, Romain DELOUSTAL, Johann SERVIGNAT, Gilles CHICAUD.

Absents : Monsieur Denis PIERRE, Monsieur Matthias MIGNARD

Pouvoir : Monsieur Denis PIERRE à Madame Béatrice TAIONI KLOSTER
Monsieur Matthias MIGNARD à Monsieur Laurent MAYOUX

1. Désignation d'un Secrétaire de séance :

Secrétaire de séance : Madame Claudine MOYA- ANNE

2. Approbation de l'ordre du jour :

Madame la Maire demande d'approuver l'ordre du jour.

Approuvé à l'unanimité

3. Installation d'un Conseiller Municipal

Liste de Madame Brigitte NOUGAREDES

Démission :

Brigitte NOUGAREDES

Elu siégeant :
Gilles CHICAUD

4• Création Commission du Personnel

Madame la Maire propose :

Monsieur Alain VALLETTE-VIALLARD
Monsieur Romain DELOUSTAL
Madame Mylène JULIE
Monsieur Serge BOULET
Monsieur Gilles CHICAUD

Madame Cécile Corcinos, informe le conseil que comme elle en avait informé Madame la Maire le matin même, après information auprès du centre de formation des élus locaux concernant la constitution des commissions, toutes les tendances devaient être représentées dans les commissions municipales.

C'est la raison pour laquelle Madame Corcinos demande à Madame la Maire de prendre en compte sa participation à la commission du personnel.

Madame la Maire précise que pour qu'une commission soit effective dans son fonctionnement, elle ne doit pas être constituée d'un nombre trop important de personnes.

Madame la Maire reporte ce point au prochain Conseil.

5• Création Commission Enfance-Jeunesse

Madame la Maire propose :

Serge BOULET
Béatrice TAIONI KLOSTER
Mylène JULIE
Laurent MOULIN
Romain DELOUSTAL
Cécile CORCINOS

Voté à l'unanimité

6• Indemnités de Fonction des élus

Les dispositions prévoient, dans l'article 78 de la loi 2002-276 du 27 février 2002, pour une population égale à celle de Murviel, une enveloppe globale de 57 250,08 € pour les indemnités des élus. Cela correspond à un montant d'indemnités du maire de 1 634,63 € brut mensuel, et des indemnités maximales des adjoints ayant une délégation de 627,24 €.

Madame la Maire renonce à son indemnité par choix personnel et propose :

Pour les Adjointes au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	Total Mensuel
1er adjoint : Valette-Viallard Alain	13,95 %	530,00 €
2° adjoint : Rousseau Laurence	13,95 %	530,00 €
3° adjoint : Boulet Serge	13,95 %	530,00 €
4° adjoint : Moya-Anne Claudine	13,95 %	530,00 €
5° adjoint : Pierre Denis	13,95 %	530,00 €

Pour les Conseillers Municipaux

Identité des bénéficiaires	%	Total Mensuel
Conseiller Municipal : Julié Mylène	5 %	190,00 €
Conseiller Municipal : Mayoux Laurent	5 %	190,00 €
Conseiller Municipal : Gimenez Anne	5 %	190,00 €
Conseiller Municipal : Moulin Laurent	5 %	190,00 €
Conseiller Municipal : Deloustal Romain	5 %	190,00 €
Conseiller Municipal : Mignard Matthias	5 %	190,00 €

Cela fait un total annuel de 45 480 €.

La disposition de ces indemnités prend effet à compter de la date des élections, soit le 1^{er} avril 2014 pour les adjoints et au 11 avril 2014 pour les conseillers.

Pour information, en année pleine, cela permettra, sur le budget, de faire une économie de 20 000 € annuel.

Madame la Maire explique qu'elle ne souhaite pas percevoir son indemnité car elle ne cherche pas à augmenter son revenu mensuel personnel en étant élue, qu'elle perçoit une indemnité de vice-présidence à l'agglo et qu'elle est passé à temps partiel dans ses activités professionnelles.

Cette démarche permet d'atteindre l'objectif fixé de pouvoir reconnaître les responsabilités que prennent les conseillers qui ont des délégations. Madame la Maire remercie également les adjoints qui ont accepté de renoncer à une partie de leurs indemnités

Madame la Maire passe au vote

Contre : 0

Abstention : 2 Johann Servignat, Cécile Corcinos

Pour : 17

Voté à l'unanimité

7• Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2013 de la commune

Présentation Laurence ROUSSEAU

Fonctionnement	Année 2013	DEPENSES	1 432 042,27 €
		RECETTES	1 555 161,09 €
		Excédent 2013	123 118,82 €
		Excédent 2012	52 523,33 €
		Excédent à fin 2013	175 642, 15 €

Investissement	Année 2013	DEPENSES	554 642,92 €
		RECETTES	452 695,32 €
		Déficit 2013	101 947,60 €
		Excédent 2012	544 376,35 €
		Excédent à fin 2013	442 428,75 €

Madame la Maire confirme que ces chiffres sont en cohérence avec le compte de gestion fourni par le Trésorier de Cournonterral.

Adopté à l'unanimité

8• Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2013 du CCAS

Fonctionnement	Année 2013	DEPENSES	11 233,09 €
		RECETTES	1 110,00 €
		Déficit 2013	- 10 123,09 €
		Excédent 2012	12 877,65 €
		Excédent à fin 2013	2 754,56 €

Adopté à l'unanimité

9• Report du résultat 2013

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes à fin d'exercice 2013, ils font apparaître :

- Un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de	442 428,75 €
- Un solde (excédent) de la section de fonctionnement de	175 642,15 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'affecter :

45 642,15 € en section de fonctionnement
130 000,00 € en section d'investissement

Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté :	45 642,15 €
Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	130 000,00 €

Voté à l'unanimité

10• Taux d'imposition 2014

Madame TOUZARD Isabelle, Maire, présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition, de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2014 et propose de maintenir les taux de l'année 2013.

- Taxe d'habitation.....	15,86 %
- Taxe foncière bâtie.....	19,37 %
- Taxe foncière non bâtie au taux de.....	70,50 %

Approuvé à l'unanimité

11• Augmentation des loyers 2014

En alignement de l'indice de référence des loyers de la région, Madame la Maire souhaite augmenter les loyers des immeubles communaux de 1.20%

En recette cela représente une augmentation de 360 € au budget de la commune.
Les loyers perçus représentent 40 600 €.

Approuvé à l'unanimité

12• Vote du Budget Primitif Communal 2014

Pour le budget 2014, les charges à caractère général ont diminué pour certaines. Il est envisagé une baisse des dépenses énergétiques :

- 40% sur l'eau, grâce au forage réalisé en 2013
- 6% sur l'électricité. Il a été relevé une grande consommation au Club House, il faut sensibiliser les associations qui l'utilisent afin de la réduire.

La consommation de l'éclairage public de la Rouvière Longue est également très élevée. Une demande de diagnostic va être faite à Hérault Energie afin de vérifier les installations.

Il faut initier un plan de réduction des coûts sur la mairie, notamment dans le fonctionnement des services sur différents postes comme le carburant. Les contrats de téléphonie sont en cours de renégociation où un fort potentiel d'économie est possible.

Les activités périscolaires sont en cours d'analyse, c'est un poste qui augmente suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

En jonglant sur les postes de dépenses qui augmentent et ceux qui baissent, on arrive à une diminution des charges à caractère général par rapport à l'année dernière. Globalement, cela équivaut à une réduction de 10 000 €.

Charges de personnel

Une augmentation d'environ 11.5% qui s'explique par :

- La titularisation d'un contrat aidé au service ménage et au service technique. Il n'y a plus de participation financière de l'Etat, les salaires sont à charge pour la mairie dans leur totalité.
- Dans le cadre de déroulement de carrière, les agents titulaires augmentent d'échelon dans les années. Cela entraîne une revalorisation des salaires donc une augmentation des charges.
- Recrutement externe d'un secrétaire général, avec expérience, pour aider dans les tâches administratives de secrétariat général, gestion du personnel et des services, du Conseil Municipal.

En 5 semaines de prise de fonction, un constat a été fait, il est absolument nécessaire d'avoir un responsable hiérarchique et coordinateur des services.

La commune est au seuil des 2000 habitants et à partir de ce nombre, les communes peuvent se doter d'un secrétaire général de catégorie A ou B, statut cadre, son salaire se situera entre 40 et 60 KE.

Murviel compte 10 contractuels et 21 titulaires, tous de catégorie C. Il n'est pas possible de créer ce poste en interne, de par la classification du personnel en place.

Il en va de l'efficacité des équipes et de leur fonctionnement. Beaucoup de temps est perdu pour les élus à gérer des détails quotidiens alors que c'est le rôle d'un secrétaire général.

Pour que Murviel se développe et évolue, les élus doivent se consacrer aux dossiers et projets. Ce n'est pas leur rôle de gérer le personnel d'où cette nécessité de recrutement.

Madame la Maire pense qu'il est extrêmement bon pour Murviel et pour tout le monde d'avoir du « sang neuf » afin de donner du sens et de la confiance, avoir un esprit de travail en équipe. Le personnel s'investit énormément, très compétent mais manque de hiérarchie. La prise de fonction du futur secrétaire général est proposée pour Septembre 2014. Son salaire pèsera sur cette année pour 4 mois dans le budget.

L'opposition s'exprime sur son désaccord quant à l'embauche d'un secrétaire général. L'inquiétude est tout d'abord la charge financière pour une petite commune. Ce recrutement ne concorde pas avec la politique présentée au personnel en début de mandat où un audit était plutôt envisagé afin de déterminer les fonctions de chacun. L'opposition pense qu'il aurait fallu se donner un peu plus de temps avant de prendre cette décision et faire un réel bilan des besoins.

Laurence Rousseau explique qu'un audit ne sera pas réalisé par un intervenant externe car dans l'équipe municipale tous les élus ont été cadres, dirigeants et savent manager. Il n'est donc pas utile de payer ce service. Quelques contrats d'avenir ne seront pas renouvelés de par les fonctions administratives qu'occupera le secrétaire général.

Madame la Maire insiste sur le fait que les membres du Conseil Municipal ont autre chose à gérer que les aspects domestiques de la mairie, que les élus présents quotidiennement se sentent trop sollicités par le personnel pour des détails tels que planning de travail, remplacement d'agents, congés..., et rappelle que ce n'est pas la qualité du personnel qui est en cause mais bien toute l'organisation et la gestion du personnel et des services.

Les autres charges de gestion courante ont baissé de 13%, dû à la baisse des indemnités. Les charges financières diminuent également de 4000 €.

Les associations

Un nouveau mode de fonctionnement va être instauré.

Budgets accordés par associations :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Gym	300,00 €
Art Mixte	5 000,00 €
Club des aînés	300,00 €
Fourmilière	300,00 €
Musique internote	3 000,00 €
Crèche les cabrioles	27 000,00 €
Crèche les cabrioles	10 612,00 €
Association des Parents d'élèves	450,00 €
Foot de Murviel	300,00 €
Associations diverses	1 950,00 €
TOTAL	49 212,00 €

Communication

Budget 2013 : 6000 €
 Budget 2014 : 16000 €

A ce jour, 12 000 € ont été réalisés dans le budget 2014

Madame la Maire présente la dette de la commune, elle fait le constat que certain prêt ont des taux élevés et propose de rencontrer les banques pour revoir ces prêts.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2014

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	382 500,00 €	Excédent fonctionn. 2013 reportés	45 642,15 €
Charges de personnel	887 000,00 €	Remboursement Rémunérations	95 000,00 €
Autres Charges Gestion Courante	141 772,00 €	Ventes produits, Prest Services	107 600,00 €
Charges Financières	52 600,00 €	Impôts et Taxes	817 982,00 €
Charges Exceptionnelles		Dotations, subventions, participations	452 554,00 €
Virement section Investissem. 2014	113 976,15 €	Autres Produits	59 070,00 €
Excédent prévisionnel 2014	68 334,00 €		
Réserve 2013	45 642,15 €		
TOTAL Budget Prévisionnel 2014	1 577 848,15 €	TOTAL Budget Prévisionnel 2014	1 577 848,15 €

Madame la Maire passe au vote

Contre : 3 Johann Servignat, Cécile Corcinos, Michèle Batiti

Abstention : 0

Pour : 16

Voté à la Majorité

SECTION D'INVESTISSEMENT 2014

DEPENSES		RECETTES	
Emprunts et dettes	283 310,00 €	Solde exécution section Investissement	442 428,75 €
Immobilisations Incorporelles	19 800,00 €	Virement de la section fonctionnement	113 976,15 €
Immobilisations Corporelles	803 145,00 €	Dotations	191 000,00 €
Immobilisations en Cours	149 164,53 €	Subvention d'investissement	297 708,32 €
Charges Exceptionnelles		Immobilisations corporelles	210 306,31 €
TOTAL Budget Prévisionnel 2014	1 255 419,53 €	TOTAL Budget Prévisionnel 2014	1 255 419,53 €

Madame la Maire passe au vote

Contre : 2 Johann Servignat, Cécile Corcinos,

Abstention : 1 Michèle Batiti

Pour : 16

Voté à la Majorité

13• Vote du Budget Primitif CCAS 2014

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère générale	1200,00 €	Excédent fonction. 2013 reportés	2754,56 €
Autres Charges gestion courante	7354,56 €	Ventes produits, Prest Services	600,00 €
		Dotations et Participations	5000,00 €
		Produits exceptionnels	200,00 €
TOTAL Budget prévisionnel 2014	8554,56 €	TOTAL Budget Prévisionnel 2014	8554,56 €

Voté à l'unanimité

14. Questions diverses

- Madame la Maire a été nommée à la vice-présidence de l'Agglomération de Montpellier avec comme délégations TPE, PME, emploi, artisanat et agriculture.
 Pour Murviel, cette nomination est très intéressante, elle favorise le contact avec d'autres vice-présidents, permet d'assister aux réunions et d'être au plus près des dossiers.
 Murviel est bien connu au sein de l'Agglomération, notamment au niveau culture et patrimoine. Nous serons le premier village à être visité par le Président, Monsieur Saurel.
 Madame la Maire souhaiterait développer l'implantation de petites entreprises dans les communes environnantes à Montpellier.

- Affichage des déclarations de conflits d'intérêts en mairie.

Ces déclarations mentionnent les risques de conflits d'intérêts que pourrait rencontrer un élu du conseil municipal durant son mandat. Elles ont été signées durant le mois d'avril 2014 et seront mises à jour durant le mandat si un projet fait apparaître un risque de conflits d'intérêts.

- Constitution d'un groupe de réflexion citoyen, démocratie participative. L'idée est de réunir un groupe de personnes qui se sont montrées motivées durant la campagne électorale. Une lettre de mission et la constitution du groupe seront rendus publiques.

- Choix d'un nouveau cabinet d'avocats

Un nouveau cabinet d'avocats, celui de Maître Hélène Bras, a été choisi pour Murviel, Il possède des compétences reconnues en matière d'urbanisme.

- Dans le respect des lois et des règles, un nettoyage de la commune a été entrepris concernant des constructions illégales, entreposage et autres. Ces illégalités seront notifiées aux propriétaires par une procédure officielle afin de régulariser les faits.

Fin de la séance à 22h

Approuvé le	3 Juillet 2014
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	18

Approuvé à : l'unanimité

Wally

Wally

Hélène

Bras

Wally

Wally